Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

82e CONGRÈS des Départements de France
Moselle 19, 20, 21 septembre 2012

Le Président

PRESIDENCE CONSEIL GENERAL DE L'ORNE
19 SEP. 2012
Réf. Chrono
Réf. : Scan

Réf. : CB/CL/CG

Monsieur Alain LAMBERT
Président
Conseil Général
Hôtel du département
27, boulevard de Strasbourg
BP 528
61017 ALENCON CEDEX

Paris, le 18 SEP. 2012

Monsieur le Président, Alain,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint, une copie d'un courrier que j'ai adressé à Monsieur Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, au sujet du rapport d'activité pour 2011 de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), présenté par Monsieur Alain Lambert.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement Claudy Lebreton

Claudy LEBRETON

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
6, rue Duguay-Trouin | 75 006 Paris | Tél. : 01 45 49 60 20 | Fax. : 01 45 49 60 21 | e.mail : adf@departement.org

Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

Le Président

82e CONGRÈS des Départements de France Moselle 19, 20, 21 septembre 2012

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : CCEN
Réf. : CB/CL/CG

Paris, le 12 SEP. 2012

Cher Monsieur le Premier ministre,

Monsieur Alain LAMBERT, Président de la Commission consultative d'évaluation des normes, la CCEN, vient de porter à notre connaissance son rapport d'activité pour 2011.

Mise en place il y a à peine quatre années, la CCEN a pour mission d'analyser et d'évaluer l'ensemble des normes et leur impact sur les politiques locales. Mais son travail donne évidemment lieu à de multiples propositions et préconisations, qui nous sont extrêmement précieuses.

L'ADF participe activement aux travaux de la CCEN et accompagne en amont la préparation de ses réunions, aux côtés d'Alain LAMBERT, qui est comme vous le savez président du conseil général de l'Orne.

Les départements sont très vigilants sur l'impact des normes, et cela sans doute plus que les autres niveaux de pouvoirs locaux, au moins pour deux raisons.

La première est évidemment la situation financière exceptionnellement tendue de nos budgets, qui nous amène à surveiller étroitement tout vecteur de hausse de nos charges, et les normes en sont un déterminant.

La seconde est la multiplicité de nos compétences, dont celles récemment transférées par l'Etat, très sensibles aux variations normatives.

Je me joins à Alain LAMBERT pour vous demander un renforcement du rôle de cette instance. La CCEN pourrait ainsi avoir une place importante dans l'architecture du futur haut conseil des territoires.

.../...

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
6, rue Duguay-Trouin | 75 006 Paris | Tél. : 01 45 49 60 20 | Fax. : 01 45 49 60 21 | e.mail : adf@departement.org

J'appuie également sa demande de redéfinir un cadre de gouvernance renforcé de la production normative des administrations, afin de les inscrire dans une vision pluriannuelle et stratégique. Cela concerne les administrations de l'Etat, jusque dans leurs niveaux déconcentrés, mais aussi les administrations des pouvoir locaux, qui nécessitent une instance locale et une méthode de concertation pour l'ajustement permanent de ces normes à leur mise en œuvre sur les territoires.

Enfin, je suis surpris que les normes européennes ne fassent pas expressément et directement partie du champ des compétences de la CCEN. Ces normes constituent aujourd'hui le plus important facteur d'insécurité juridique et de hausse de nos charges. Je ne méconnais pas le principe de subsidiarité et d'intégration des normes européennes par le niveau étatique, qui a gouverné le choix de ne pas saisir la CCEN des textes intégrant les textes européens dans l'ordre national. Mais de récents et importants sujets et directives nous indiquent que le système d'intégration de ces normes doit être amélioré et expertisé par les instances représentatives des pouvoirs locaux, très en amont.

Voilà, Monsieur le Premier ministre, un sujet que j'estime directement lié aux entretiens que nous avons récemment eus sur l'état des finances des départements, et c'est la raison pour laquelle je vous le soumets personnellement.

Je profite de ce courrier pour vous remercier à nouveau de la qualité de votre écoute et de nos échanges. Je sais que nous partageons tous deux la volonté de créer les conditions durables d'un équilibre financier des finances publiques, solidairement et en responsabilité.

Je me tiens donc à votre disposition pour rencontrer les responsables que vous voudrez bien m'indiquer afin d'entamer la réflexion nécessaire sur l'évolution des normes sur les politiques publiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous.

Claudy Lebreton

Claudy LEBRETON